Se syndiquer au SNUipp — FSU 56.

2, Rue Général Dubail - 56100 LORIENT
Tél : 02 97 21 03 41
Mèl : snu56@snuipp.fr http://56.snuipp.fr

SNUipp - FSU

Bulletin de syndicalisation 2018/2019

Le SNUipp utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (Le bulletin départemental, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière, auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires. J'autorise le SNUipp 56 à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant à la section.

Nom : . . . . . Prénom : . . . . . .

Nom de naissance : . . . . . Date de naissance : . . . . . .

Adresse personnelle : n° . . . . . rue . . . . . .

Code postal . .. . ville : . . . . . .
Tél. personnel : . . . . Portable : . . . . . .

Email : . . . . . @ . . . . . .

Compte Facebook:. . . . . .

Lieu d'exercice :. . . . . Fonction : . . . . . .

Echelon : . . . . . . Année de sortie de l'IUFM (ou ESPE) **:** . . . . . .

Quotité de travail : . . . . . **Retraité(e)** ☐

MODE DE RÈGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € *(voir tableau ci-contre)*

☐ Je paye avec 1 ou plusieurs chèques à l'ordre du SNUipp.

☐ Je choisis le prélèvement automatique (Si c'est la première année, remplir le formulaire ci- dessous et **joindre un RIB, un RIP ou un RICE).**

Vous pouvez vous syndiquer en ligne par carte bancaire :
https://adherer.snuipp.fr/56

66 % du montant de la cotisation donne lieu à un crédit d'impôt, y compris en cas de non imposition.
Ce crédit d'impôt sera toujours effectif lors du prélèvement à la source à partir de janvier 2019.

	INSTITS		P. E PSY-EN		P.E /PSY-EN H.CL.		PE /PSY-EN CL EXC		PEGC CL EXC	
	Montant	Montant du crédit d'impôt	Montant	Montant du crédit d'impôt	Montant	Montant du crédit d'impôt	Montant	Montant du crédit d'impôt	Montant	Montant du crédit d'impôt
1							188	124.08	170	112.20
2			129	85.14	168	110.88	192	126.72	182	120.12
3			133	87.78	174	114.84	198	130.68	190	125.40
4			137	90.12	182	120.12	212	133.12	201	132.66
5			143	94.38	190	125.40	Spécial 232	153.12	210	138.60
6			147	97.02	201	132.66				
7			152	100.32						
8			156	102.96						
9			162	106.92						
10	155	102.30	170	112.20						
11	160	105.60	182	120.12						
PE Stagiaires			40 €	26.40						
Etudiants — M 1			10 €	6.60						
Congé parental			80 €	52.80						
Disponibilité			80 €	52.80						
Suppléants éventuels			50 €	33						
CUI AESH			20 €	13.40						

Vous êtes :

Dir 2 à 4 cl	+ 4 €
Dir 5 à 9 cl	+ 7 €
Dir 10 cl et +	+ 10 €
PEMF/C.Péda	+ 4 €
Dir EGPA	+ 10 €

Retraités

Pension inférieure à 1 000 €	54 €
Pension entre 1 000 € et 1500 €	94 €
Pension entre 1501 € à 2 000 €	104 €
Pension supérieure à 2 001 €	124 €

Mi-temps ou à temps partiel :
Appliquer à la cotisation le pourcentage du temps travaillé et ajouter 42 € pour un 1/2 temps et 21 € pour un 3/4 temps.
Cela permet la prise en compte de la part nationale incompressible.
Ex : Pour une cotisation PE 9ème échelon travaillant à 50 % : 160€ X 50 % = 81 € + 42 € = 123 €.

Autorisation de prélèvement :

Si vous optez pour la première fois pour ce mode de paiement ou si vous avez changé d'organisme bancaire, complétez le bulletin d'adhésion et le formulaire ci-dessous. Transmettez le tout au **SNUipp, 2, rue Général Dubail — 56100 LORIENT**.
Les prélèvements se feront en 4 fois : les 03/11 03/12 03/02 03/03.
Sauf avis contraire, l'autorisation de prélèvement sera reconduite l'année suivante.

✂ - - -